

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-de-Leeds tenue le 6 décembre 2021 à 18h30 à la salle l'Amicale .

Sont présents :

Madame Valérie Gagnon

Messieurs: Richard Lefrançois, Marc-André Routhier, René Breton, Dominic Parent et formant quorum sous la présidence de MME Andree Gosselin, mairesse.

Est également présente Mme Sonia Tardif, directrice générale / secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Enregistrement de la séance extraordinaire du conseil
3. Lecture et adoption des prévisions budgétaires 2022.
4. Lecture et adoption du plan triennal d'immobilisations 2022
5. Période de questions allouées aux contribuables.
6. Fermeture de l'assemblée.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

283-12-21

Proposée par le conseillère MME Valérie Gagnon et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

La séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques de Leeds du 6 décembre 2021 est enregistrée et elle disponible au public sur demande.

LECTURE ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

284 -12-21

Proposé par le conseiller M. Dominic Parent et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les prévisions budgétaires 2022 soient acceptées suite à la lecture de celles-ci.

LECTURE ET ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS DE L'ANNÉE 2022

285 -12-21

Proposé par le conseiller M. Dominic Parent et appuyé par MME Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le plan triennal des immobilisations de l'année 2022 soit accepté suite à la lecture de celles-ci.

PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉES AUX CONTRIBUABLES

Aucune question

FERMETURE DE LA SÉANCE

286-12-21

Proposé par le conseiller M. René Breton et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 18h45.

Andréa Gosselin
Mairesse

Sonia Tardif, g.m.a.
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, Andréa Gosselin, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Andréa Gosselin, mairesse

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de St-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Sonia Tardif, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière